



LUMIÈRE SUR LA CYBERASSURANCE

Édition **2025**

Sommaire

Introduction Philippe Cotelle	3
Éditorial	4
Chiffres clés	5
Méthodologie	6

CY

2

ANALYSE DES TENDANCES MARCHÉ

	13
Dynamique de marché pour les grandes entreprises	15
Dynamique de marché pour les ETI	16
Dynamique de marché pour les entreprises moyennes	17
Ce qu'il faut retenir	18

LU

1

L'ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

	7
Une pénétration de l'assurance cyber chez les ETI et les entreprises moyennes	8
Baisse du taux de prime des franchises	9
Sinistres : le retour d'un peu de sévérité	10

2025

3

DÉCRYPTAGES

19

Introduction

Philippe Cotelle



Une étude pilotée
par Philippe COTELLE,

Administrateur de l'Amrae
Président de la commission
Cyber d'Amrae

Administrateur de Ferma

Risk Manager d'Airbus Defence
& Space

Des signaux positifs en 2024, mais un développement toujours fragile

2024 se présente comme une bonne année sur le marché de l'assurance cyber avec un niveau de sinistres qui, même s'il a augmenté, demeure à des niveaux raisonnables. Dans le sillage des années précédentes, cette édition de LUCY (LUmière sur la CYberassurance) révèle également l'accroissement du nombre de sociétés ayant souscrit une assurance cyber en particulier dans les catégories des ETI et des entreprises de taille moyenne, illustrant sa pénétration progressive dans toutes les couches de l'économie.

Pour la première fois depuis les cinq années couvertes par l'étude de l'Amrae, le volume de primes a de son côté légèrement diminué. Avec des réductions du taux de prime annuel moyen significatives (-18% en moyenne chez les grandes entreprises) et une tendance à la réduction des franchises, le marché s'est significativement assoupli.

Dans ce contexte plutôt serein, certains « *signaux faibles* » sont néanmoins à prendre en considération. D'une part, on observe que le nombre et le montant de sinistres déclarés et indemnisés croissent significativement chez les grandes entreprises. D'autre part, la légère augmentation de la capacité n'est pas au niveau de la baisse des taux ce qui tend à montrer qu'à mesure que ces derniers décroissent les grandes entreprises ont davantage réduit leur budget qu'augmenté leur capacité. Dans un contexte géopolitique tendu et compte tenu de l'émergence de nouvelles technologies drainant de nouvelles attaques potentielles, il demeure primordial de bien mesurer l'exposition au risque cyber de son organisation. L'embellie constatée en 2024 et toujours visible en 2025 ne doit donc pas faire oublier un travail de prévention nécessaire et la mise en place de mesures assurantielles adéquates pour la voir perdurer en 2026 et 2027.

L'étude LUCY se présente aujourd'hui comme un point d'ancrage sur le marché de l'assurance cyber, attendue par tous comme une référence sur ce segment. Résultat de cinq années de compilation de données, elle montre l'investissement lucide de l'Amrae sur le sujet, confirmant sa vraie légitimité et apportant un regard lucide et transparent sur l'évolution de ce marché suivi de manière très précise.



François BEAUME

Président de l'Amrae

Vice-président senior risques
et assurances de Sonepar



Oliver WILD

Vice-président scientifique
de l'Amrae

Directeur des risques
et des assurances de Veolia

Entre maturité croissante et vigilance nécessaire

L'année 2024 marque un tournant pour le marché de l'assurance cyber. Après plusieurs années de croissance rapide, nous observons aujourd'hui une phase de consolidation, caractérisée par un assouplissement des conditions de souscription, une baisse significative des taux de prime, et une pénétration accrue de l'assurance cyber dans les entreprises de taille intermédiaire et moyenne. Ces évolutions traduisent une maturité croissante du marché, mais ne doivent pas masquer les signaux faibles qui émergent.

Pour la première fois, le volume global des primes diminue tandis que le nombre de sinistres indemnisés repart à la hausse. Deux sinistres de très grande ampleur ont été enregistrés en 2024 : la menace cyber reste bien réelle, évolutive, et potentiellement destructrice. Dans ce contexte, la baisse des franchises et la réduction des budgets alloués à la couverture cyber doivent être analysées avec prudence.

Ce marché de la cyberassurance demeure fragile : il évolue dans un équilibre instable entre attractivité tarifaire, montée en puissance des risques, et capacité réelle à absorber des sinistres majeurs.

L'étude LUCY en éclaire les dynamiques profondes et met en lumière les comportements assurantiels des différentes catégories d'entreprises. Elle est devenue un outil clé de réflexion stratégique pour tous les professionnels de la gestion des risques.

À l'heure où les entreprises doivent conjuguer investissements en cybersécurité, conformité réglementaire (NIS 2, Dora) et maîtrise budgétaire, la vigilance est essentielle. L'assurance cyber ne peut être efficace que si elle s'inscrit dans une démarche globale de gestion du risque, fondée sur la prévention, la détection et la résilience.

L'Amrae continuera à jouer son rôle de catalyseur, en accompagnant les entreprises dans leur montée en maturité, en favorisant le dialogue entre assurés, courtiers et assureurs, et en contribuant à structurer un marché encore jeune mais porteur d'avenir.

Chiffres clés

2024

↗ 17 %

Le ratio sinistres indemnisés sur primes collectées repart légèrement à la hausse en 2024.

Il était de **12 %** en 2023. Un chiffre à mettre en parallèle avec la diminution du montant de la prime souscrite (**317 millions d'euros** en 2024 contre **328 millions d'euros** en 2023) ainsi qu'avec la réduction des franchises (**-15 %** pour les grandes entreprises).

6,5 M€

Le montant des franchises a diminué en 2024 chez les grandes entreprises.

Il s'établissait à **7,6 millions d'euros** en 2023. Même baisse observée dans la catégorie des ETI qui sont passées de **218 000 euros** en 2023 à **110 000 euros** en 2024.

↘ -18 %

Le taux de prime annuel moyen chez **les grandes entreprises** enregistre une diminution, passant de **2,37 %** en 2023 à **1,90 %** en 2024. Face à cette baisse, ces dernières en ont profité pour réduire leur budget. Ce chiffre, reflétant une tendance en 2024 et sur le premier trimestre 2025, montre un assouplissement significatif du marché.

55 M€

Le montant des sinistres indemnisés en 2024 est en croissance de **43 %** par rapport à 2023. Une hausse due aux grandes entreprises qui ont enregistré en 2024 deux sinistres indemnisés de très grande ampleur (XXL) à **plus de 10 millions d'euros** chacun alors qu'elles n'en comptaient aucun dans cette catégorie en 2023. Cela montre un léger retour de la sévérité des cyberattaques.

↗ 32 % et 33 %

Taux d'augmentation des ETI et des entreprises de taille moyenne ayant souscrit une assurance cyber en 2024. Une croissance qui montre une montée en maturité du marché avec un développement de l'assurance cyber dans les différentes catégories d'entreprises.

Garanties & tarification

Quelques indications types

Une grande entreprise

souscrit une couverture de 42,5 M€ avec une franchise de 6,5 M€ pour une prime de 800 000 €.

Une entreprise de taille intermédiaire

souscrit une couverture de 4,5 M€ avec une franchise de 100 000 € pour une prime de 47 000 €.

Une entreprise moyenne

souscrit une couverture de 1,8 M€ avec une franchise de 18 000 € pour une prime de 7 030 €.

Une petite entreprise

souscrit une couverture de 955 000 € avec une franchise de 8 000 € pour une prime de 1 500 €.

Une micro-entreprise

souscrit une couverture de 500 000 € avec une franchise de 2 600 € pour une prime de 650 €.

Valeurs indicatives moyennes de prime par an, certains grands groupes souscrivent des garanties supérieures à 100 M€.

Méthodologie

Cette cinquième édition LUCY (LUmière sur la CYberassurance) rassemble six années d'analyse depuis 2019. Elle s'appuie sur le décryptage d'une compilation de données recueillies auprès d'un panel de courtiers représentatifs du marché français, avec la volonté de regrouper des données exhaustives extraites de leur portefeuille de clients englobant le niveau de la souscription (primes, capacité), le nombre d'entreprises souscriptrices, les franchises ainsi que les sinistres (leur nombre, leur montant et leur distribution par taille d'entreprise). Son objectif est d'obtenir les données les plus fiables possibles sur les primes et sinistres afin de mieux comprendre la dynamique d'évolution de ce marché.

L'Amrae s'engage dans cette étude à une totale confidentialité auprès des courtiers, de leurs clients et de leurs partenaires, assureurs et réassureurs. Les données sont agrégées par portefeuille afin de sécuriser l'anonymat des clients.

Cette année, 11 courtiers - dont des assurtechs - (Aon, Cyber Cover, Dattak, Diot-Siaci, Filhet-Allard, Howden, Marsh, Stoik, Verlingue, Verspieren, WTW) et SMABTP, ont participé à cette étude conçue et réalisée par l'Amrae.

Cette interface réalisée avec les courtiers permet d'apporter une grande fiabilité à cette étude, notamment sur les entreprises qui utilisent leurs services (grandes entreprises, entreprises de taille intermédiaire, entreprises de taille moyenne). Elle s'avère cependant moins précise sur les plus petites entreprises avec un panel de PME qui ne sont pas intégrées à ce sondage, ces dernières pouvant souscrire leur contrat cyber directement auprès de leur assureur ou via un agent général. Les collectivités publiques sont également absentes de l'étude étant donné leur faible accès au courtage.

Nombre de polices
d'assurance cyber analysées

14 124

Nombre de sinistres
analysés

448

Nombre de polices de
grandes entreprises

295

de taille intermédiaire

1 145

de taille moyenne

1 918

de petites entreprises

≈ 3 824

de micro-entreprises

≈ 6 942

Lexique

- > **Prime** : montant de la prime brute payée par l'entreprise. Pour l'année 2024, cela correspond au placement entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.
- > **Sinistre** : nombre de sinistres et montant de l'indemnisation déclarée entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2024.
- > **Ratio sinistres/primes** : rapport entre le montant total des sinistres indemnisés et le montant total des primes collectées sur la même période.

Catégories

- > **Grandes entreprises** : chiffre d'affaires supérieur à 1 milliard d'euros.
- > **Entreprises de taille intermédiaire (ETI)** : chiffre d'affaires compris entre 50 millions et 1 milliard d'euros.
- > **Entreprises de taille moyenne** : chiffre d'affaires compris entre 10 millions et 50 millions d'euros.
- > **Petites entreprises** : chiffre d'affaires compris entre 2 millions et 10 millions d'euros.
- > **Micro-entreprises** : chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros.



L'ÉTAT DU MARCHÉ EN 2024

Une pénétration de l'assurance cyber chez les ETI et les entreprises moyennes

En 2024, après une quasi-stagnation en 2023, on observe une faible augmentation du nombre de grandes entreprises ayant souscrit une assurance cyber en 2024 (+5%). Cette croissance est plus marquée chez les ETI (+32%) et les entreprises moyennes (+33%), montrant une pénétration progressive de l'assurance dans les différentes couches de l'économie.

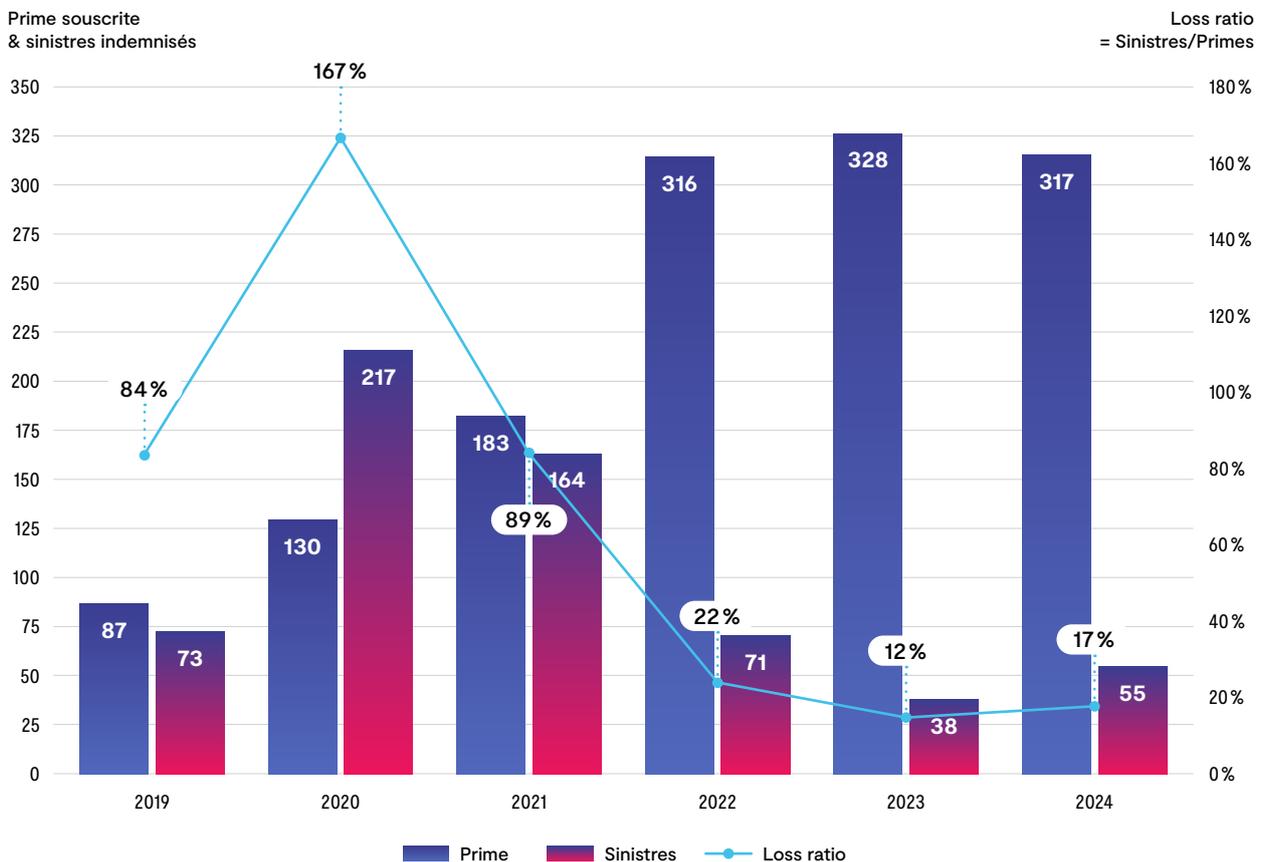
Alors qu'on enregistrait déjà en 2023 la fin de la croissance exponentielle du volume de primes avec une faible évolution (183 millions d'euros en 2021, 316 millions d'euros en 2022 et 328 millions d'euros en 2023), son montant se contracte désormais, passant de 328 millions d'euros en 2023 à 317 millions en 2024.

Il comprend toujours une forte contribution des **grandes entreprises** qui, néanmoins voient le montant de cette prime diminuer assez significativement, passant de 263 à 238 millions d'euros (-9%).

Au contraire **les entreprises de taille moyenne** voient leur volume de primes souscrites augmenter de 66% (évoluant de 8 millions d'euros à 13 millions d'euros entre 2023 et 2024). Cette tendance laisse à penser que les courtiers ont cherché à acquérir de nouveaux marchés sur les tranches basses. « *Un phénomène qui s'est sans doute doublé d'une prise de conscience de la part des ETI et des entreprises de taille moyenne de l'intérêt de s'assurer, ayant résulté en un effort accru des courtiers pour pénétrer ce marché* », analyse Philippe Cotelle, administrateur de l'Amrae et président de sa commission Cyber, administrateur de Ferma et Risk Manager d'Airbus Defence & Space.

De son côté, le ratio sinistres sur primes demeure bon, s'établissant à 17% contre 12% en 2023.

Prime & sinistres assurance cyber en France



Catégorie d'entreprises	2023		2024		ÉVOLUTION 2024 Vs 2023	
	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite	Nombre d'entreprises assurées	Prime souscrite
Grandes	280	263 161 522	295	238 331 805	↗ 5 %	↘ -9 %
ETI	868	48 372 610	1 145	54 591 370	↗ 32 %	↗ 13 %
Moyennes	1 445	7 782 243	1 918	12 903 697	↗ 33 %	↗ 66 %
Petites	3 726	4 491 429	3 824	5 675 375	↗ 3 %	↗ 26 %
Micro	7 189	3 772 879	6 942	5 253 176	↘ -3 %	↗ 39 %
		327 580 683		316 755 423		↘ -3 %

Baisse du taux de prime et des franchises

Le point le plus notable en 2024 concerne une réduction de -18 % du taux de prime annuel moyen, chez **les grandes entreprises** ce qui est une première depuis le début de l'étude LUCY, tandis que la capacité a légèrement augmenté chez ces dernières, passant de 39,6 millions d'euros en 2023 à 42,6 millions d'euros en 2024 : *« Il s'agit d'une baisse importante qui reflète bien la tendance observée en 2024 ainsi que sur le premier trimestre 2025. En moyenne, les grandes entreprises ont un peu augmenté leur capacité mais ont également profité de la diminution des taux pour réduire leur budget »*, analyse Philippe Cotelle.

Les ETI, enregistrent de leur côté une stabilité de la capacité souscrite moyenne (passant de 4,8 à 4,5 millions d'euros) mais une baisse du taux de prime annuel moyen d'environ 10 % (9,8 %) contre 1,15 % en 2023 et 1,05 % en 2024 : *« C'est la première fois depuis le début de l'étude que ce taux est en baisse pour les ETI. C'est une tendance nouvelle qui devrait s'accroître en 2025 »*, anticipe Philippe Cotelle.

Chez ces deux catégories d'entreprise (**grandes entreprises et ETI**), le montant moyen de la franchise a diminué : de 7,6 à 6,5 millions d'euros pour les grandes entreprises et de 218 000 à 110 000 euros chez les ETI. Pour ces dernières, cette diminution est sans doute le résultat de deux phénomènes : une tendance à baisser les franchises face à un marché « soft » et des franchises moins importantes étant donné l'afflux de nouvelles entreprises assurées dans cette catégorie d'entreprises plus petites.

« Cette baisse des franchises montre que le marché demeure volatil. En diminuant les franchises, les assureurs essaient de maintenir un certain volume de primes. »

Philippe Cotelle

Capacité, franchise & taux de prime

Catégorie d'entreprises	Capacité souscrite moyenne		Franchise moyenne		Taux de prime annuel moyen		
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2024 % evolution
Grandes	39 600 982	42 598 308	7 644 796	6 464 318	2,37 %	1,90 %	↘ -17,68 %
ETI	4 835 516	4 555 900	218 284	109 700	1,15 %	1,05 %	↘ -9,87 %
Moyennes	1 459 194	1 782 179	15 335	17 917	0,37 %	0,38 %	↗ 2,11 %
Petites	672 323	955 360	2 537	8 385	0,18 %	0,16 %	↘ -4,17 %
Micro	340 832	563 611	968	2 648	0,15 %	0,13 %	↘ -11,96 %



Grandes entreprises

+7,5 %

Augmentation de capacité

-18 %

Réduction des taux



Réduction de la franchise



Entreprises de taille intermédiaire



Stabilité de capacité

-10 %

Réduction des taux



Réduction de la franchise

Sinistres : le retour d'un peu de sévérité

Alors que les deux dernières années signaient une réduction générale de la fréquence et de la sévérité des sinistres enregistrés et indemnisés, l'année 2024 montre une augmentation légère du montant indemnisé des sinistres « à des niveaux encore acceptables », selon Philippe Cotelle. Ce montant de 38 millions d'euros en 2023 s'élève désormais à 54 millions d'euros en 2024, soit une croissance de 43 %.

Les grandes entreprises sont responsables de cette augmentation. Leur catégorie passe ainsi de 28 à 51 sinistres en un an (+82 %), avec un total de montant indemnisé de 43,8 millions d'euros en 2024 contre 23,5 millions d'euros en 2023, soit 86 % d'augmentation. « On observe chez les grandes entreprises, après une année 2023 sans sinistre, un retour de la sévérité des attaques avec deux sinistres supérieurs à 10 millions d'euros et une augmentation de la fréquence des petits sinistres », précise Philippe Cotelle.

Des signaux à prendre en compte au niveau de la prévention et de la gestion des risques. Dans un

contexte économique et géopolitique complexe, couplé à l'émergence de nouvelles technologies, il demeure essentiel, pour les grandes entreprises, de poursuivre leurs efforts pour contrer les menaces cyber en s'équipant de ressources protectrices : solutions logicielles (pare-feux, EDR, MFA, Zero Trust, VOC) et assurance.

Dans la catégorie des ETI, la fréquence des sinistres indemnisés augmente, passant de 46 à 100 (+117 %), tandis que la sinistralité, elle, s'améliore, en termes d'indemnités : 10 millions en 2023 contre 7 millions en 2024. Ainsi, bien que ces sinistres soient nombreux, il se révèlent de petites tailles. « Les ETI se trouvent sur un schéma assez similaire à celui des grandes entreprises avec un nombre de déclarations de très petits sinistres, petits sinistres et sinistres moyens qui augmente ».

Les entreprises de taille moyenne enregistrent un triplement du nombre de sinistres déclarés (+353 %), le montant indemnisé, lui ne fait que doubler, passant de 1,4 million d'euros à 2,8 millions d'euros.

Lorsque l'on étudie l'évolution de la distribution des sinistres entre 2023 et 2024, on observe que la catégorie des sinistres XS et S (- de 300 000 euros) a augmenté. De la même manière, on enregistre une légère augmentation des sinistres XL (entre 3 et 10 millions d'euros) ainsi que la réapparition des sinistres XXL (supérieurs à 10 millions d'euros).

Au final, ce n'est pas la sinistralité qui a explosé mais la déclaration des petits sinistres qui a connu une hausse significative et l'assureur doit prendre en compte cette augmentation. On peut se demander, dans ce cadre, si l'on a affaire à une plus grande maturité de la part des

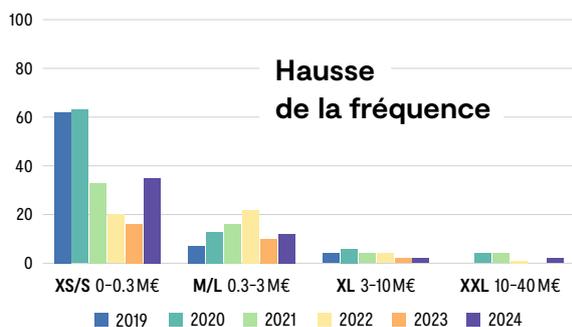
ETI et des entreprises de taille moyenne qui déclarent désormais plus systématiquement leurs sinistres. Cela illustrerait une meilleure transparence de l'information entre l'assuré et le courtier conjuguée aux effets de la Lopmi [Loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur]. « C'est une hypothèse valable : on observe également une hausse des déclarations des grandes entreprises de leurs petits sinistres, chose qu'elles ne faisaient pas forcément avant. Est-ce que cela est lié à la mise en place la Loi Lopmi qui oblige à déclarer et porter plainte pour être indemnisé [La loi oblige à un dépôt de plainte dans les 72 heures après une cyberattaque] ? », interroge Philippe Cotelle.

Catégorie d'entreprises	2023		2024		ÉVOLUTION 2024 Vs 2023	
	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres	Montant indemnisé	Nombre de sinistres	Montant indemnisé
Grandes	28	23 553 677	51	43 790 343	↗ 82 %	↗ 86 %
ETI	46	10 046 817	100	6 836 525	↗ 117 %	↘ -32 %
Moyennes	30	1 453 250	136	2 792 928	↗ 353 %	↗ 92 %
Petites	168	1 234 687	115	912 259	↘ -32 %	↘ -26 %
Micro	343	1 818 090	46	196 528	↘ -87 %	↘ -89 %
	615	38 106 521	448	54 528 583	↘ -27 %	↗ 43 %

Distribution statistique sinistres

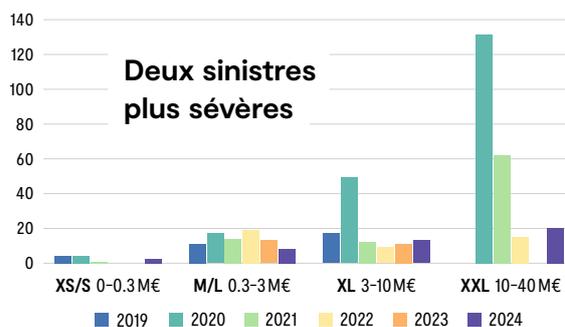
Grandes entreprises

Distribution du nombre de sinistres par taille de sinistre



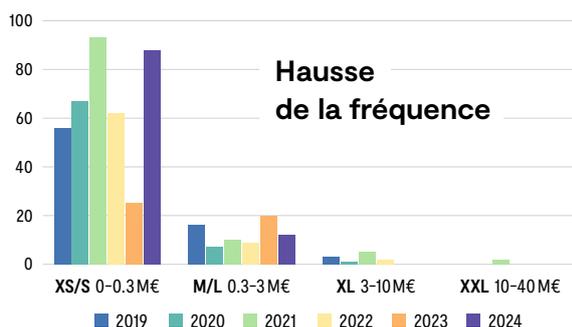
Grandes entreprises

Distribution du montant des sinistres par taille de sinistre



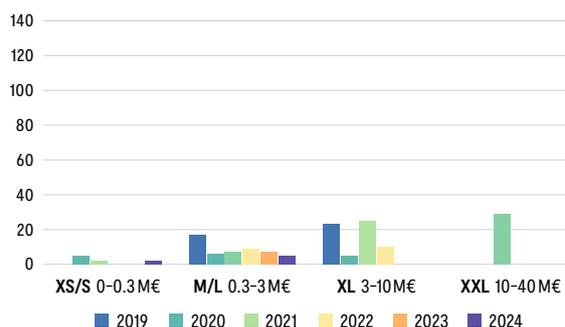
ETI

Distribution du nombre de sinistres par taille de sinistre

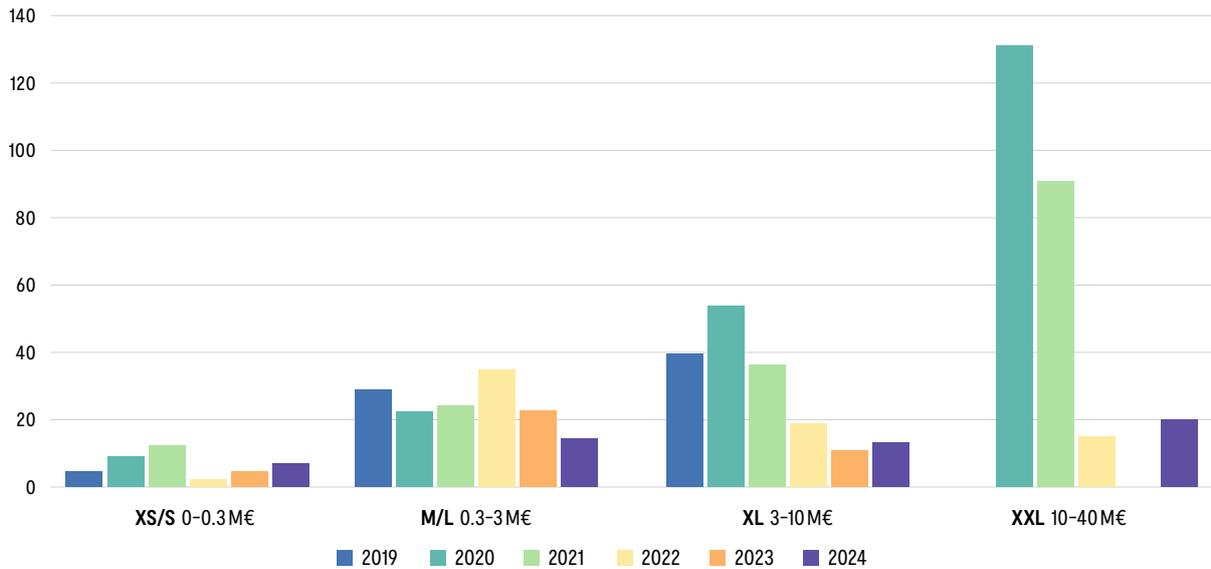


ETI

Distribution du montant des sinistres par taille de sinistre



Évolution de la distribution des sinistres 2019-2024



2020

Augmentation de la sévérité due à la survenance de seulement 4 sinistres XXL.

2021

Réduction de la sévérité mais résultats toujours volatils.

2022/2023

Réduction de la sévérité et de la fréquence.

2024

Retour d'un peu de sévérité.

ZOOM

Une hausse des événements de sécurité mais une gestion proactive des risques

Dans son « *Panorama de la cybermenace 2024* », publié en mars 2025, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), indique avoir traité 4 386 événements de sécurité (dont 3 004 signalements et 1 361 incidents) en 2024, soit une augmentation de 15% par rapport à l'année 2023. « *Cette augmentation peut trouver une explication dans le contexte des JOP 2024, qui s'illustre par une hausse des signalements et des incidents à partir du mois de mai – date de l'arrivée de la flamme olympique en France – jusqu'à la cérémonie de clôture des Jeux Paralympiques en septembre, avec un pic de signalements atteint au mois de juillet* », indique l'étude. Le rapport met en avant que les attaques à but

d'espionnage « *sont celles qui ont le plus mobilisé les équipes opérationnelles de l'ANSSI en 2024* » à l'instar des années précédentes.

Le « *Baromètre annuel de la cybersécurité des entreprises du Cesin* » (Club des experts de la sécurité de l'information et du numérique) montrait de son côté, dans son édition 2024, un volume stable de cyberattaques (avec 47% des entreprises interrogées déclarant avoir subi au moins une cyberattaque significative en 2024), témoignant « *des bénéfices d'une gestion proactive des risques et d'investissements stratégiques dans la défense cyber* ».

2.

ANALYSE DES TENDANCES MARCHÉ

2024 s'illustre comme une année positive malgré une augmentation relative de la sévérité des attaques.

Le ratio sinistres sur primes s'avère bon, bien que reparti légèrement à la hausse (17 % en 2024 contre 12 % en 2023), ce qui apparaît comme logique étant donné la diminution du montant de la prime et la réduction du niveau des franchises.

Dans le sillage de 2023, on observe un développement du nombre d'entreprises ayant souscrit une assurance cyber, particulièrement chez les ETI et les moyennes entreprises. Néanmoins, certains signaux doivent être pris en compte avec le retour de certains gros sinistres (supérieurs à 10 millions) chez les grandes entreprises, qui avaient disparu l'année dernière.

« Toutes les entreprises ont vécu en 2024 une période d'incertitude avec l'augmentation de l'inflation. Dans ce contexte, le budget alloué à la cybersécurité est parfois en conflit avec celui consacré aux investissements en IA (intelligence artificielle). »

Philippe Cotelle

D'autre part, bien qu'ayant légèrement augmenté, la capacité moyenne souscrite chez les grandes entreprises demeure faible au regard de leur chiffre d'affaires et de leur exposition internationale (42,6 millions) : *« Beaucoup de ces entreprises n'ont pas réalisé une démarche de quantification réelle de leurs risques cyber : elles demeurent sous-assurées »*, analyse Philippe Cotelle.

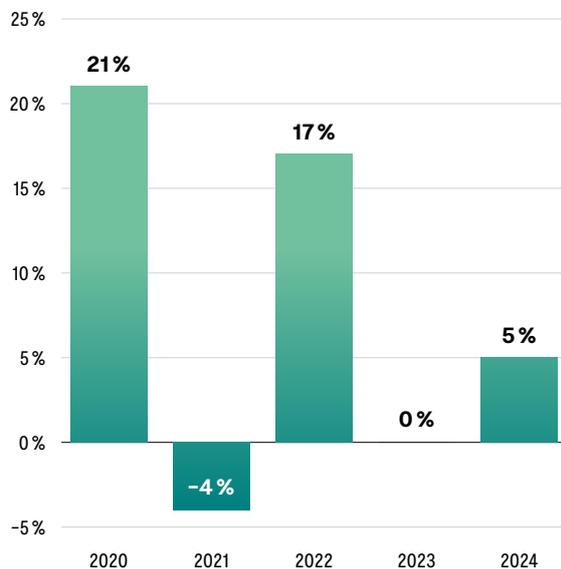
Quel pronostic pour 2025 ?



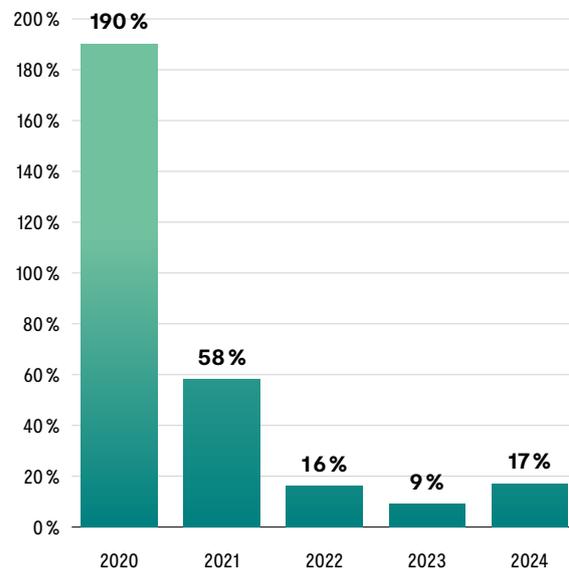
Dynamique de marché pour les grandes entreprises

L'année 2024 voit une augmentation du nombre d'entreprises assurées au sein des grands comptes. Dans cette catégorie d'entreprises, le ratio sinistres sur primes, établi à 17% (contre 9% en 2023), est très bon tandis que la baisse du taux de prime moyen (-18%) se poursuit (-12% en 2023). « *Au vu de ces données, la poursuite de la baisse est envisageable, d'autant que la tendance demeure au premier trimestre 2025* », indique Philippe Cotelle.

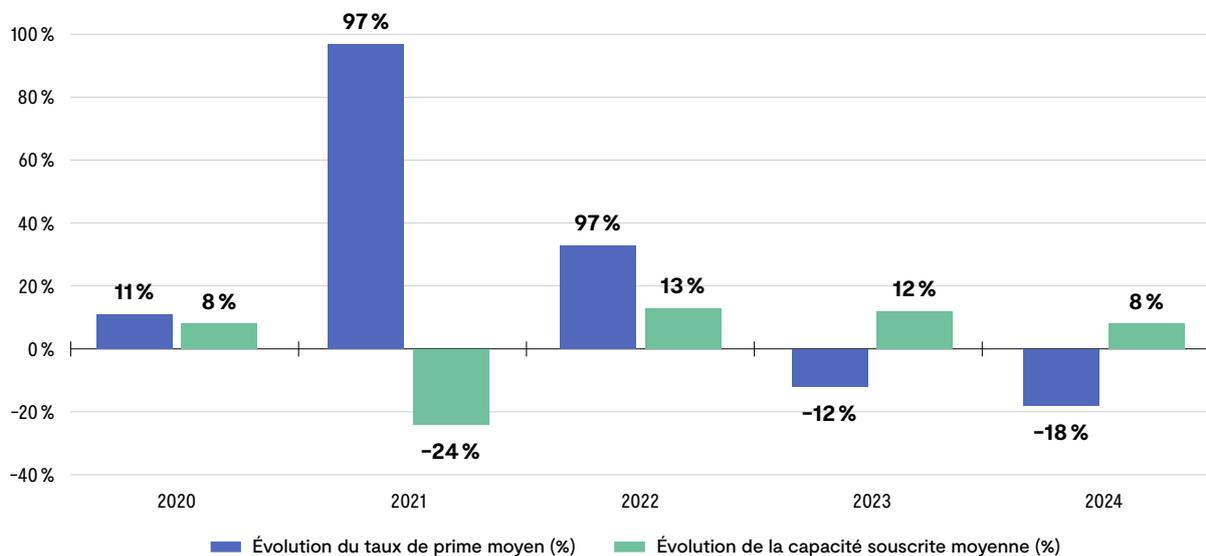
Évolution du nombre d'entreprises assurées (%)



Ratio sinistres/primes



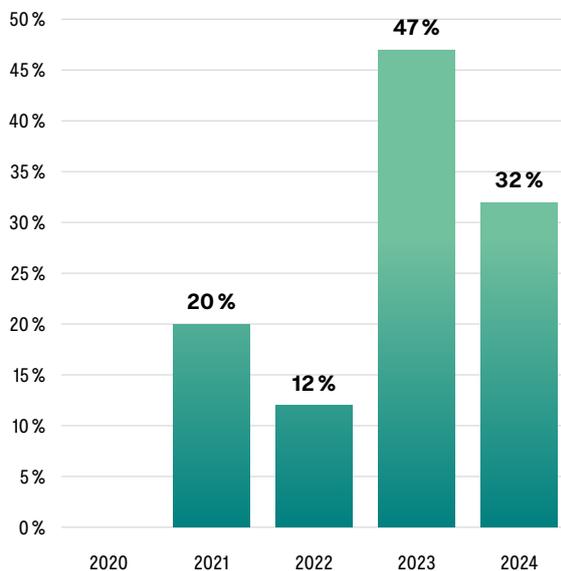
Évolution du marché



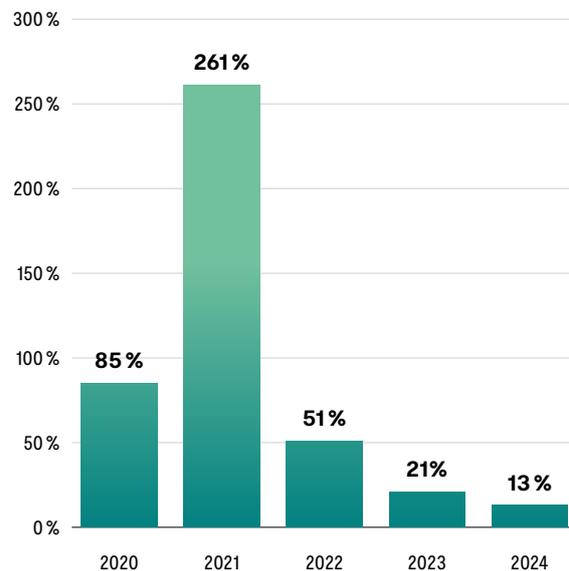
Dynamique de marché pour les ETI

Les ETI, elles, enregistrent pour la première fois une réduction du taux de prime annuel moyen (-10 %) accompagnée d'une bonne dynamique de développement de la pénétration de ce marché (+32 % d'entreprises assurées) et d'un bon ratio sinistres sur primes (13 % en 2024 contre 21 % en 2023). « Étant donné qu'il y a un an de décalage par rapport aux grandes entreprises (selon la tendance constatée), nous pouvons penser que, pour les ETI, la baisse de ce taux sera beaucoup plus significative en 2025. Le ratio sinistres sur primes risque en revanche de remonter un peu », émet Philippe Cotelle.

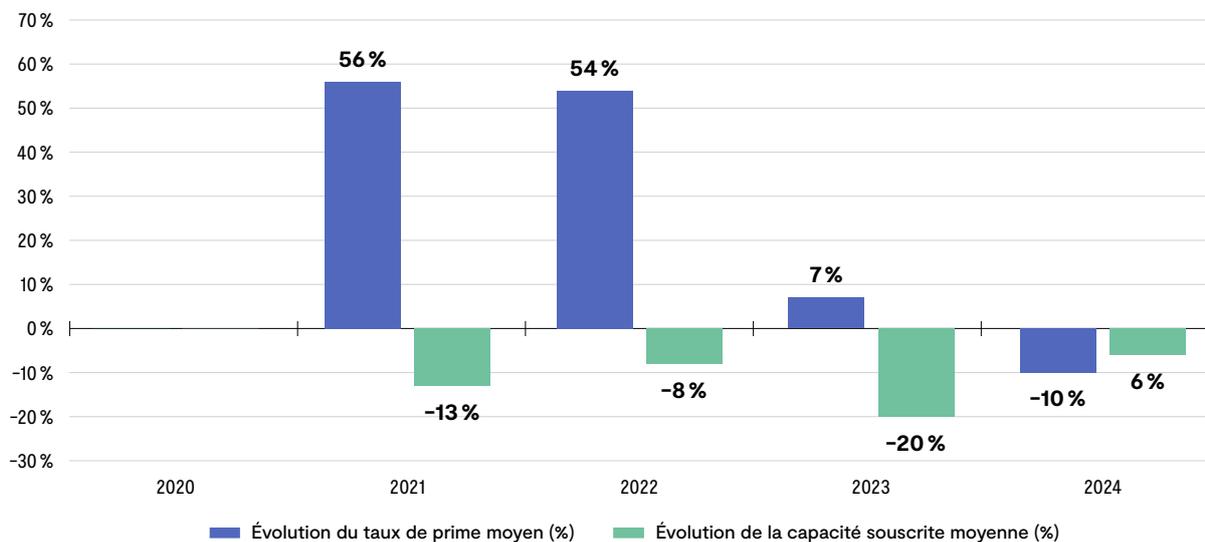
Évolution du nombre d'entreprises assurées (%)



Ratio sinistres/primes



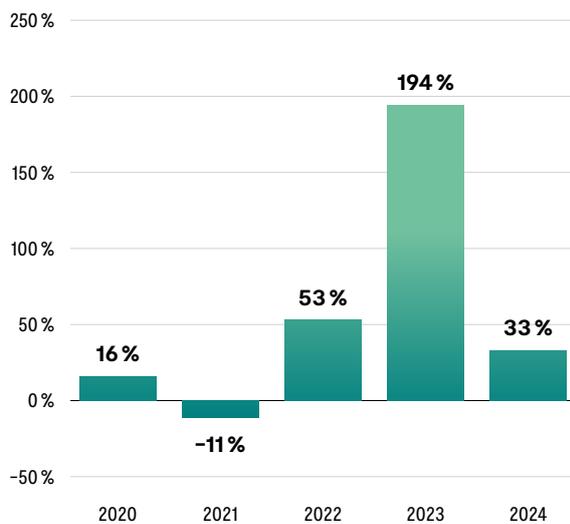
Évolution du marché



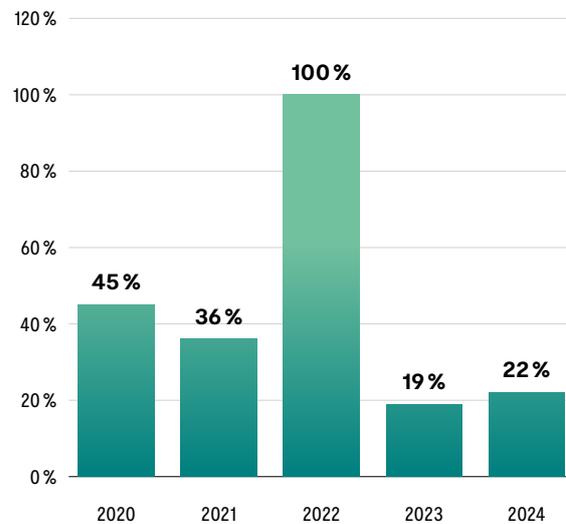
Dynamique de marché pour les entreprises moyennes

Sur **les entreprises de taille moyenne**, si l'étude dispose de données de moins grande ampleur, on peut néanmoins noter une augmentation du nombre d'entre elles qui s'assurent (+33 %) avec un ratio sinistres sur primes plutôt bon (22 % en 2024). Cela laisse à penser que les assureurs sont en mesure d'identifier correctement les risques associés à cette catégorie d'entreprises et sont capable de réaliser de bonnes souscriptions.

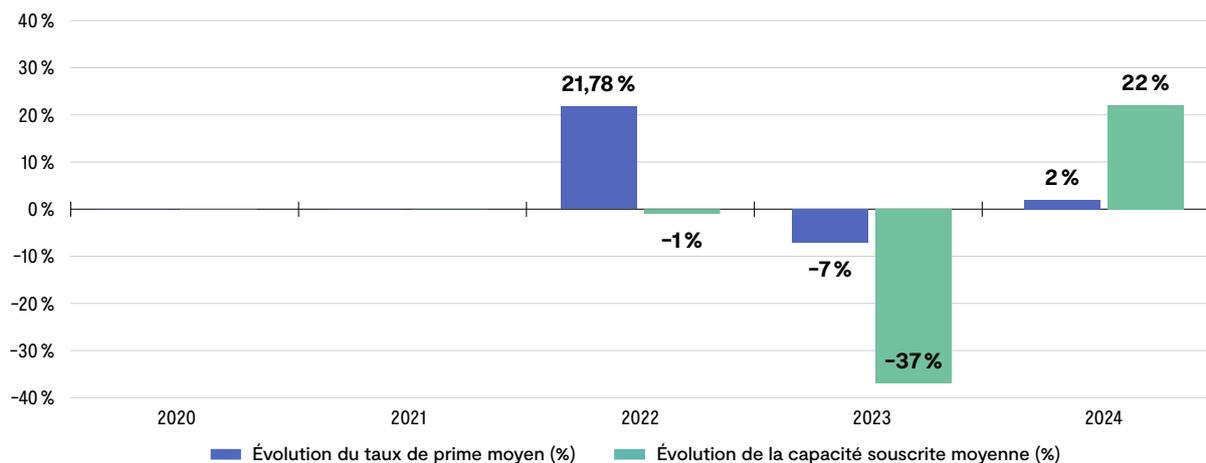
Évolution du nombre d'entreprises assurées (%)



Ratio sinistres/primes



Évolution du marché



Ces résultats, actant une légère montée de la capacité, une réduction des franchises et une baisse des taux de prime, sont cohérents par rapport à l'étude LUCY publiée l'année dernière. Les tendances de fond perçues sur cette précédente édition sont confirmées ce qui montre la fiabilité des données proposées.

« La tendance à la baisse des franchises et le léger retour de la sinistralité indemnisée sont de signaux faibles à prendre en compte et peuvent augurer de la réapparition d'un certain nombre de sinistres qui n'étaient pas couverts », juge Philippe Cotelle.

CE QU'IL FAUT RETENIR

→ 2024 se présente comme une année positive pour le marché de l'assurance cyber malgré une légère hausse des montants indemnisés.

→ Bien que le potentiel de souscriptions demeure important, l'assurance cyber pénètre de mieux en mieux le tissu économique français, avec un assouplissement des conditions dans la catégorie des grandes entreprises à la fois sur le taux de prime annuel moyen (-18 %) et sur les franchises, passant de 7,6 millions à 6,4 millions entre 2023 et 2024.

→ En 2024, on enregistre une augmentation du nombre d'ETI (+32 %) et du nombre d'entreprises de taille moyenne (+33 %) ayant souscrit une assurance cyber.

→ La sinistralité, bien que basse montre le retour de quelques grands événements sévères chez les grandes entreprises. L'année 2024 est marquée par l'arrivée de nouvelles technologies conduisant à une évolution des menaces cyber dans un environnement un peu plus risqué dans un contexte géopolitique tendu.

→ Avec un bon ratio sinistres sur primes (17 %), l'année 2024 présente une sinistralité acceptable, marqueur de la corrélation entre qualité de la gestion du risque cyber et assurance.

→ Le marché ne se développe pas à l'allure des années précédentes : les grandes entreprises ont profité de la baisse des taux pour réduire leur budget, augmentant seulement un peu leur capacité (8 %).

3.

DECRYPTAGES





L'INTERVIEW

« Nous observons que nous sommes sur un marché mature où de plus en plus de sociétés comptent renouveler leur contrat de cyberassurance. »

Arnaud Martin,
Directeur cyber du Groupe Caisse des Dépôts,
Vice-président du Cesin



Quelle est votre réaction face aux résultats de l'étude Lucy 2025 comparés à ceux du « Baromètre annuel de la cybersécurité des entreprises » du Cesin ?

Nous partageons la vision apportée par l'étude LUCY (en prenant en considération que les grandes entreprises représentent 47% de nos répondants). Nous observons que nous sommes sur un marché mature où de plus en plus de sociétés comptent renouveler leur contrat de cyberassurance (+7 % par rapport à 2023 pour atteindre 64 %, dont 74 % chez les grandes entreprises). S'il y a quelques années, nos adhérents (clients de l'assurance et RSSI) évoluaient dans une période compliquée avec des budgets dédiés à la cyberassurance très élevés, nous nous trouvons aujourd'hui dans une logique très positive, avec un montant de la franchise en diminution, permettant de négocier les prix à la baisse. Notre Baromètre montre également, comme chez LUCY, quelques signaux faibles de ralentissement du marché, dans le sens où 7 % de nos répondants hésitent à renouveler leur contrat d'assurance cyber. Pourquoi cette hésitation ? Face à des contraintes de budget, celui-ci arrive potentiellement en confrontation avec d'autres dépenses, les RSSI évoluant à budget constant. La directive NIS 2 et le règlement Dora impliquent des enjeux réglementaires assez forts dans toutes les catégories d'entreprises, pouvant conduire à dédier le budget à cette mise en conformité plutôt qu'à la cyberassurance.

L'étude Lucy dévoile une augmentation du nombre de petits sinistres indemnisés et l'apparition de quelques gros sinistres (supérieurs à 10 millions d'euros) entre 2023 et 2024. Qu'observez-vous de votre côté, niveau sinistralité, chez vos adhérents ?

En termes de typologie de sinistre, les principaux concernent les vols de données (42 %) qui ont connu une forte croissance en

2024 (+11 %), les dénis de services (36 %), l'usurpation d'identité (34 %) et l'exposition de données (23 %). Les ransomwares, qui sont peut-être responsables des plus gros sinistres, ne sont heureusement pas les plus fréquents (en baisse de 9 % par rapport à 2023). En termes de volumétrie, nous enregistrons beaucoup plus de sinistres que ceux qui ont été déclarés aux assurances. 47 % des entreprises ont ainsi constaté au moins une cyberattaque dans l'année, pourtant 77 % n'ont pas fait appel à la cyberassurance dans le cadre d'une attaque. Ce décalage montre que les entreprises gèrent une partie des sinistres de leur côté sans les déclarer aux assurances, malgré une augmentation des dépôts de plaintes et de la judiciarisation. Cela est sans doute lié au fait qu'après avoir mis en place un ensemble de mesures, elles sont désormais mieux armées pour contrer les menaces. L'enregistrement d'une plus grande fréquence de petits sinistres peut d'autre part être corrélé à l'existence de moyens de détection plus nombreux chez les entreprises qui ont été amenées à s'équiper pour des raisons réglementaires, des raisons propres, ou à la demande des cyberassureurs.

Comment envisagez-vous l'année 2025 ? Pensez-vous que nous allons enregistrer une hausse de la sinistralité ?

Non, car la sinistralité est également liée au niveau de protection. À partir du moment où une entreprise est mieux équipée pour détecter les menaces, elle est capable de mettre en place des contre-mesures plus efficaces, plus rapidement ce qui, en conséquence, n'augmente pas le coût de la sinistralité. Sur le marché des grandes entreprises, nous devrions aller vers un durcissement des différentes mesures de défense montrant une capacité similaire de réponse aux attaquants cyber. Face à ces hauts niveaux de protection, ces derniers pourraient alors éventuellement s'attaquer à des cibles plus nombreuses mais moins bien protégées, dans les catégories des ETI, PME et PMI...



L'AVIS DU CLUSIF

« En 2025, le marché de la cyberassurance devrait continuer à croître sur le segment des PME qui semblent de mieux en mieux accompagnées sur ce sujet. »

Benoît FUZEAU,
Président du Clusif



L'étude LUCY montre en 2024 une augmentation du nombre d'entreprises qui s'assurent avec, malgré tout, une contraction du volume de primes. Chez les grandes entreprises, ces chiffres semblent s'expliquer par l'augmentation des franchises et des montants de cotisations, qui sont en outre accompagnés d'une diminution du périmètre couvert. De plus en plus, les grands groupes réfléchissent à mettre en œuvre des captives pour couvrir le risque cyber. Concernant les ETI, elles sont conscientes qu'il existe un risque cyber (d'où l'augmentation du nombre d'entreprises qui s'assurent) mais, étant donné qu'elles peinent à en mesurer les impacts, le coût de l'assurance leur semble inadapté.

Quant aux PME, elles commencent à comprendre qu'elles peuvent bénéficier d'une couverture sur ce risque et sont encouragées à souscrire par l'intermédiaire de leurs courtiers. En 2025, le marché de la cyberassurance devrait ainsi continuer à croître sur le segment des PME qui semblent de mieux en mieux accompagnées sur ce sujet. Le Clusif a montré lors du dernier Panocrim (Panorama de la cybercriminalité du Clusif) que 212 millions de données avaient fuité en 2024 chez les entreprises françaises. Il y a donc bien plus d'incidents, et par conséquent d'entreprises qui font jouer leur assurance.



L'AVIS DE L'ANSSI

« Les résultats montrent une maturité croissante des grandes entreprises en matière de cybersécurité, ainsi qu'un déplacement de certaines problématiques vers les ETI et les moyennes entreprises. »

Gaëtan PONCELIN DE RAUCOURT,
Sous-directeur stratégie de l'ANSSI
(Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)



La publication de la mise à jour de l'étude LUCY est d'un grand intérêt pour l'ANSSI, car elle offre une vue d'ensemble du marché de l'assurance cyber et porte des conclusions complémentaires à celles du « Panorama de la cybermenace 2024 » publié par l'ANSSI en mars 2025. Les résultats des deux rapports montrent une maturité croissante des grandes entreprises en matière de cybersécurité, ainsi qu'un déplacement de certaines problématiques vers les ETI et les moyennes entreprises.

Le « Panorama » de l'ANSSI enregistre une augmentation de 15 % du nombre d'incidents signalés en 2024, avec un impact notable sur les ETI et les grandes PME.

En termes d'incidents, nous observons par ailleurs une augmentation des campagnes d'exploitation massive de vulnérabilités affectant les équipements de sécurité situés en périphérie des systèmes d'information. Cette problématique qui touche toutes les organisations, de toutes tailles, peut constituer un point de discussion et de sensibilisation entre les assureurs et leurs clients.

Les deux études révèlent enfin que les capacités de gestion de crise et de détection se sont améliorées, entraînant des réactions plus rapides et donc des sinistres moins importants, preuve que l'investissement pour améliorer son niveau de cybersécurité est bénéfique. Le marché demeure néanmoins peu mature pour les petites entités publiques ou privées, qui représentent une grande partie des entités soumises à la directive NIS 2 (Network and Information Security). Cette directive et sa transposition en droit français offrent une opportunité de renforcer la maturité des ETI et des grandes PME dans le domaine de la cybersécurité, tout en fournissant une lecture partagée des enjeux de sécurité grâce à un référentiel de cybersécurité commun. Ce contexte viendra appuyer la dynamique de souscription de la cyberassurance pour ce segment de marché, ce qui soulève la question de la capacité du marché de l'assurance cyber à absorber les sinistres potentiels de milliers d'assurés. Cet enjeu, central pour le marché et pour la montée en maturité des acteurs français, sera à suivre de près dans les prochaines années.

À PROPOS DE L'AMRAE

L'Amrae (Association pour le Management des Risques et des Assurances de l'Entreprise) est l'association professionnelle de référence des métiers du risque et des assurances en entreprise. Elle rassemble plus de 1 800 membres appartenant à 800 organisations privées ou publiques.

L'Amrae aide ces organisations dans l'atteinte de leurs objectifs stratégiques et opérationnels pour leur permettre d'améliorer leurs performances et de maîtriser leurs risques.

L'Amrae (l'association) rassemble les acteurs majeurs des secondes et troisièmes lignes de maîtrise des risques (risk management, contrôle et audit internes, assurance et juridique). À travers ses comités scientifiques, ses publications et ses nombreuses manifestations, l'Amrae produit pour ces experts les contenus qui nourrissent leurs compétences, leur évolution dans leur métier et leur contribution à la réussite de la stratégie de l'entreprise.

Avec Amrae Formation, elle répond à leurs besoins de formation professionnelle tout au long de la vie en dispensant des formations certifiantes de haut niveau.

Amrae Les Rencontres organise le congrès annuel de référence des métiers du risque et des assurances. Ces trois jours constituent le rendez-vous métier incontournable des acteurs de la maîtrise des risques et de son financement.

AMRAE
la Maison du risk management

36 boulevard Sébastopol – 75004 Paris
Tél. : 01 42 89 33 16

amrae.fr

